

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-18
SG/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUDE, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme M. LERAY

Procuration à

Mme L. AVOINE

M N. RIPALTY

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme I. BROSSET

M JM BEAUFFRETTON

"

Mme S. BÉNÉTEAU

Mme M. RANGEARD

"

M D. DOLÉ

M M. PRAUD

"

M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : BUDGET GENERAL – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – MISE A JOUR

VU les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) ;

VU l'article L 263-8 du Code des Juridictions Financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des AP/CP ;

VU les délibérations n°CM200324 du 20 mars 2017, n°CM260323 du 26 mars 2018, n°CM171208 du 17 décembre 2018, n°CM250321 du 25 mars 2019, n°CM10022020-19 du 10 février 2020, n° CM08022021-19 du 8 février 2021, n°CM07032022-20B du 7 mars 2022, n°CM13032023-20 du 13 mars 2023 ;

VU l'instruction codificatrice M 57 ;

CONSIDERANT que le vote des AP/CP est nécessaire pour le montage des projets désignés dans le tableau ci-après ;

CONSIDERANT que ce tableau récapitulatif des AP/CP est annexé aux documents budgétaires (Budget Primitif et Compte Administratif) ;

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;
- les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

Motivation et opportunité de la décision

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a créé plusieurs AP/CP. Les avancées des projets faisant l'objet de ces AP/CP nous amènent :

- à en clôturer deux ;
- à en réviser quatre ;

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP17-C	Aménagement de la voirie et réhabilitation des réseaux du Haut de la Ville	892 861,98 €	550,73 €	2 760,00 €	- €	8 039,91 €	733 109,71 €	148 401,63 €	- €	A clôturer
AP18-E	Centre des Remparts	2 643 713,50 €	13 977,80 €	104 644,09 €	144 992,74 €	1 036 111,70 €	1 280 904,94 €	57 249,74 €	5 832,49 €	A clôturer
AP18-F Révision	Réhabilitation de la salle omnisports Largeteau	1 171 838,37 €	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	- €	79 200,00 €
TOTAUX		4 708 413,85 €	15 060,33 €	107 404,09 €	181 203,99 €	1 632 161,81 €	2 476 920,97 €	210 630,17 €	5 832,49 €	79 200,00 €

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP-2021	CP-2022	CP-2023	CP-2024	CP-2025	CP-2026	CP-2027	CP-2028
AP21-G Révision	Salle-Emile-Robert	2-148-899,54 €	6-148,31 €	96-560,77 €	1-157-696,46 €	-888-494,00 €				
AP21-H Révision	Groupe scolaire Ecole-Jules-Verne	6-116-115,57 €	492,47 €	18-281,77 €	8-054,33 €	-386-887,00 €	1-500-000 €	2-095-000 €	1-053-700 €	1-053-700 €
TOTAUX		8-265-015,11 €	6-640,78 €	114-842,54 €	1-165-750,79 €	1-275-381,00 €	1-500-000 €	2-095-000 €	1-053-700 €	1-053-700 €

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
AP23 - A Révision	Rénovation thermique des bâtiments	4 764 761 €	-	234 841 €	300 000 €	350 000 €	1 447 200 €	973 600 €	729 560 €	729 560 €
TOTAUX		4 497 761 €	- €	234 841 €	300 000 €	350 000 €	1 447 200 €	973 600 €	729 560 €	729 560 €

Les dépenses seraient financées par le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), les subventions, l'autofinancement, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE de clôturer les Autorisation de Programme et Crédits de Paiement relatives :

- à l'aménagement de la voirie et la réhabilitation des réseaux du haut de la ville ;
- au Centre des Remparts ;

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le

ID : 085-218501823-20240318-CM18032024_18-DE



DECIDE de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement relatives :

- à la réhabilitation de la salle omnisports Largeteau ;
- à la salle Emile Robert ;
- au centre périscolaire ;
- à la rénovation énergétique des bâtiments

AUTORISE Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire